



Commune d'Ollon

Municipalité

REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS

COMMUNE D'OLLON

Annexe 2

Mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe au sac

Ayants-droit	Critères	Droits
Naissances et enfants jusqu'à 36 mois	Enfants entre 0 et 36 mois	50 sacs de 35 litres par année par enfant correspondant aux critères.
Incontinence	Attestée médicalement	50 sacs de 35 litres par année.

La Municipalité gèrera d'autres demandes particulières au cas par cas.

Elle relève également que l'accès aux déchetteries communales est libre pour tous les déchets autorisés dans celles-ci.

Les sacs pourront être retirés auprès de l'Office de la population d'Ollon ou de Villars.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 août 2013.

Le Syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire :

Ph. Amevet

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 12 septembre 2013.

La Présidente :

J. Panchaud



La Secrétaire :

E. Jelovac - Baudy